

CONSEIL DE L'ACTION REGIONALE #1 (JUILLET 2024)

Objectif de cette 1ère rencontre :

Préciser le fonctionnement du Conseil de l'action régionale.

Participant·es : 88 personnes, couvrant une large diversité de secteurs, métiers et pratiques.

Aller + loin :

support de présentation ici + note sur la gouvernance ici



Quelques questions

que les participant·es se posent concernant le Conseil de l'action régionale :

- Objectifs, compétences et moyens du Conseil ?
- Processus de décision et méthodologie de travail au sein du Conseil ?
- Articulation et complémentarité du Conseil de l'action régionale avec les conseils de l'action des bassins ? Avec les autres espaces de concertation ? Avec les conseils consultatifs et plus largement avec les administrations ?
- Autonomie du Conseil vis-à-vis des cabinets politiques ? Autonomie des acteur·rices et institutions vis-à-vis du Conseil.
- Participation et place des bénéficiaires ?

GOUVERNANCE

La **gouvernance** est au service de la mission et doit permettre la **participation** des acteurs régionaux à la définition des priorités d'actions communes complémentaires à celle des bassins.

La **transparence** doit garantir l'accès à et la circulation de toute l'information utile aux parties prenantes.

Le **cadre général est fixé** dans les textes (**DOC et ses arrêtés d'exécution** publiés au Moniteur Belge ainsi que contrat de gestion, signé entre Brusano et l'administration (Vivalis) et validé par le gouvernement). La mission de pilotage opérationnel du Conseil de l'action régionale est reprise dans le contrat de gestion. Les objectifs stratégiques également.

LE CONSEIL DE L'ACTION RÉGIONALE...

... établit annuellement un **plan d'action** qui vise à soutenir l'ensemble des professionnel·les du social-santé, en particulier dans l'accompagnement de personnes avec des situations complexes. Il est défini en complémentarité avec les activités des bassins.

... n'est pas un lieu de représentation des intérêts individuels ou sectoriels. **D'autres lieux et structures sont prévus à cet effet.**

... **priorise collectivement** des activités à mener ensemble à l'échelle de la région (afin de gérer les interdépendances grâce à des cadres communs de collaboration).

UN MANQUE DE MOYENS QUI EST RÉGULIÈREMENT ÉVOQUÉ...

Au niveau du système social-santé et des équipes actives sur le terrain, il est important que les moyens ne se limitent pas au financement des soins/aides individuels. Des mécanismes de financement sont nécessaires pour que les professionnel·les puissent travailler sur l'interconnaissance et la collaboration.

Actuellement, les moyens financiers alloués à Brusano par les pouvoirs subsidiaires pour réaliser ses missions sont limités à l'engagement des équipes de soutien aux acteur·rices du social-santé (parmi lesquels 7 ETP pour la mission régionale).

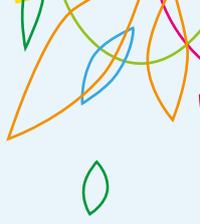
ACTUALITÉS

• **Actualités des bassins :** présentation par les 5 équipes de soutien des bassins : voir support de présentation.

• **Actualités régionales :** dans le cadre du plan interfédéral pour des soins intégrés, 3 programmes sont élaborés.

- › Le programme autour de la **périnatalité** est défini. Son opérationnalisation à Bruxelles sera lancée après l'été. Il vise à améliorer le soutien dès la conception et jusqu'au 1000 premiers jours de vie de l'enfant grâce à des moyens spécifiques.
- › Le programme pour les **publics vulnérables** en est cours de définition. Une concertation est prévue en octobre avec les acteurs qui accompagnent des publics très vulnérables.
- › Le programme concernant l'**obésité** chez les enfants et adolescent·es (pas d'actualité récente).





CONSEIL DE L'ACTION REGIONALE #1 (JUILLET 2024)

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'ACTION RÉGIONALE : réflexions et échanges en sous-groupes

• Composition

- › Le Conseil est un groupe ouvert, c'ad qu'actuellement il n'y a pas de cadre imposé en termes de composition. Comment garantir dès lors une certaine représentativité et un équilibre des secteurs/métiers ? Comment éviter des luttes de pouvoirs sectoriels ?
- › Une piste serait de garder un espace ouvert pour informer et recueillir l'avis des acteur·rices ainsi que des groupes fermés pour prendre certaines décisions. Le même principe pourrait être appliqué dans les bassins.
- › Il convient de réfléchir aux rôles des fédérations versus des associations de terrain au sein du Conseil (attentes et besoins différents).

• Rôle

- › Comment son rôle théorique va-t-il se concrétiser ?
- › Importance de travailler à la légitimité du Conseil (avis pris en compte par les autorités, possibilité d'interpeler les bassins si nécessaire).

• Participation et temporalité

- › Prendre en compte le coût de la mobilisation > limiter le nombre de réunions.
- › Prévoir une temporalité suffisamment longue entre les réunions pour avoir le temps de diffuser l'information, de la digérer pour continuer à construire de manière efficace.

• Préparation des rencontres

- › Prévoir un ordre du jour clair (discussion, décisions, etc.) avec des documents à lire.
- › Permettre aux équipes et structures de se préparer en interne.
- › Objectif = préparer les décisions à prendre.
- › Ex. : présentation des actions à choisir, données populationnelles, projets existants, etc.

• Contenus

- › Clarifier le plan d'action des bassins et élaborer un plan régional en cohérence.
- › Avoir une synthèse de la connaissance « produite » à partir ou pour les bassins. Cela permettra de nourrir l'orientation des actions des acteurs régionaux.

- › Mettre en place des mécanismes de circulation de l'information pour faire remonter les besoins identifiés dans les bassins vers la région et inversement.
- › Par rapport aux besoins communs identifiés dans les bassins : mettre en avant/faire connaître les structures régionales/les projet régionaux qui sont pertinents.
- › Partager les expertises sur les besoins de publics spécifiques.
- › Être le plus possible dans la concrétisation des idées sur le terrain et éviter de consacrer trop de temps à des éléments de clarification et des débats conceptuels.
- › Lorsqu'une action est envisagée, d'abord identifier ce qui existe déjà, les complémentarités avec des initiatives existantes.
- › Mettre en avant les résultats espérés pour l'action, ce à quoi on voudrait aboutir.
- › Montrer en quoi le Conseil peut améliorer l'accompagnement des bénéficiaires et l'offre aux usager·es.
- › Envisager que le Conseil puisse prendre des positions plus engagées sur certaines thématiques (ex : décriminalisation des usagers de drogues).

• Mécanismes décisionnels

- › Éviter le vote classique avec des positions de refus non argumentées (si quelqu'un se positionne contre, il doit donner une contre-proposition).
- › Penser des modalités décisionnelles tenant compte du fait que le nombre de participant·es est très élevé.
- › Privilégier l'intelligence collective pour sortir des logiques individuelles.
- › Il existe une crainte de lutte de pouvoir sectoriel. Il sera important de constamment veiller à l'équilibre et d'activement contrecarrer toute possibilité de déséquilibre.
- › Mettre en place un ROI ou une charte, reprenant notamment ce qui nous réunit (valeurs, principes structurants, etc.). A évaluer après 1 année.

• Suivi des rencontres

- › Proposer un historique des choix et décisions stratégiques (permet de montrer le cheminement et la logique des axes travaillés).

SAVE THE DATE

La prochaine rencontre du Conseil de l'Action Régionale se tiendra le **mercredi 13/11** (matinée).

